Diplôme rénové – rentrée 2024

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 17218

ACTION DE FORMATION / FORMATION CONTINUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CAMPUS HORTITHÈQUE NATURAPÔLE

Durée :

- Formation à temps plein sur 11 mois
- 785 h en centre de formation, 136 h à distance (26 semaines)
- 357 h en entreprise, (10 semaines)
- de fin août à début juillet.

Lieu :

Mont Saint Aignan

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel / distanciel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation : à partir de 9 118 €

Financement :

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

Rémunération :

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

Contact secrétariat :

Tél. 02 35 12 26 26
cfppa.fauville@educagri.fr
32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan
www.cfppa.naturapole.fr

Aménagements Paysagers

Ce diplôme est également accessible en formation par apprentissage ou en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le BTS Aménagements paysagers est un diplôme de niveau 5, qui permet à son-sa titulaire d'être capable de :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Communiquer dans une langue étrangère
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données
- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement
- Assurer la mise en oeuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement
- Assurer la gestion économique des chantiers
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement payasager
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet «naturapole.fr».

Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), Particuliers,
- Pour les CACES : être âgé-e de 18 minimum,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.

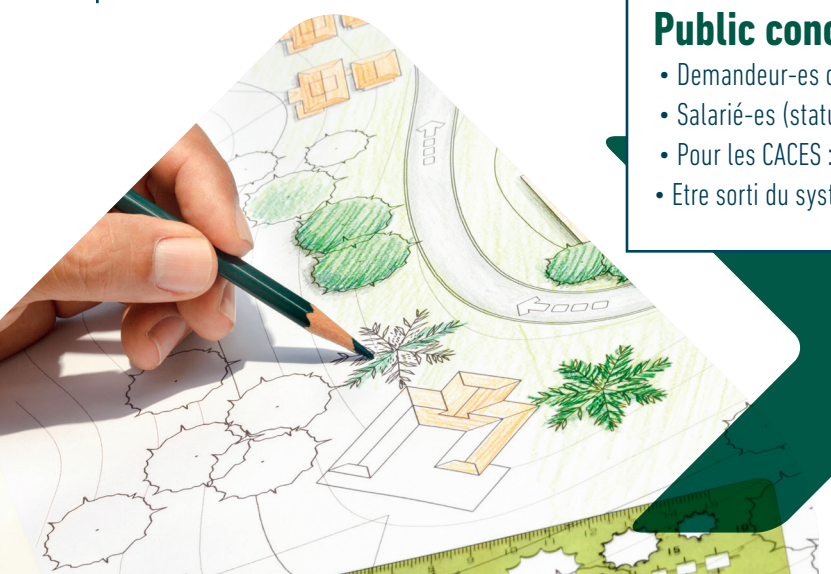

Conditions d'admission

- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante,
- Etre titulaire soit d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

Contenu de la formation

Capacités du tronc commun des BTSA	• S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui • Construire son projet personnel et professionnel • Communiquer dans des situations et des contextes variés
Capacités professionnelles spécifiques	• Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager • Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique • Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers • Assurer la gestion technico-économique de chantiers • Elaborer un projet d'aménagement paysager

Evaluation - Validation

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des 8 épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 06 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2023) : 95.8 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 75 %
- Taux moyen de satisfaction (2019-2023) : 90.70 %

Contact secrétariat :
Tél. 02 35 12 26 26
cfppa.fauville@educagri.fr

32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan
www.cfppa.naturapole.fr

cfppa.naturapole.fr

MAJ : OCTOBRE 2023 - I. FRANC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formation organisée et financée avec les concours de l'Etat et des entreprises et organismes mutualisateurs agréés. Formation financée par la Région Normandie.